



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES MATÉRIELS AMINISTRATIFS, DES TRANSPORTS ET TRANSITS ADMINISTRATIFS (SMATTA)

PROCÈS VERBAL DE PERTE APPROUVÉ

→ Qu'est-ce qu'un PV de perte approuvé ?

Le PV de perte approuvé est une pièce exigée pour la sortie du compte matière de(s) matériel(s) perdu(s).

→ Qui sont concernés ?

Tous les dépositaires comptables en sont concernés.

→ Quelles en sont les conditions ?

Pour obtenir un PV de perte approuvé, le dossier doit être complet et ne comporter aucune anomalie.

→ Quelles est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en une (01) semaine.

📎 Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir un PV de perte approuvé sont les suivantes :

- ✓ Bordereau d'envoi adressé au DPE avec numéro de contact du dépositaire comptable
- ✓ Note de présentation
- ✓ PV constatant la perte des matériels avec détermination de responsabilité
- ✓ Photocopie certifiée conforme de la décision de nomination du Dépositaire-comptable
- ✓ Décision de nomination de commission de perte
- ✓ Ordre d'entrée des matériels perdus
- ✓ Photocopie certifiée conforme du dernier quitus
- ✓ Inventaire correspondant au dernier quitus
- ✓ Rapport circonstancier
- ✓ Déclaration de perte
- ✓ Attestation de déclaration de perte (délivrée par l'autorité policière)
- ✓ Attestation de recherche infructueuse (délivrée par l'autorité policière)

Chef du Service des Matériels Administratifs, des Transports et Transits Administratifs (SMATTA)



Immeuble du Ministère de l'Économie et des Finances
Antananarenina - Porte 276



smatta.dpe@dgfag.mg



032 11 066 46